

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31455**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Déménageur sur véhicule utilitaire léger

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : 11ème CPC	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311 Transports, manutention, magasinage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP "déménageur sur véhicule utilitaire léger" est amené à exercer son activité au sein d'une entreprise qui effectue des opérations de déménagement et d'emménagement, de particulier et/ou d'entreprises, ainsi que le transport inhérent à celles-ci, au moyen d'un véhicule utilitaire léger (VUL), de type fourgon capitonné, éventuellement attelé d'une remorque ou d'un monte-meubles.

Son activité consiste au sein de la société de déménagement, à :

- Préparer sa mission
- Assurer les activités de préparation et de chargement
- Réaliser le transport lié au déménagement
- Assurer les activités de livraison et d'emménagement
- Terminer sa mission

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- entreprises pratiquant le déménagement de particulier et/ou d'entreprises (locaux administratifs, magasins, atelier, laboratoires...)
- conservation des biens (garde-meubles et self stockage)

Déménageur

Codes des fiches ROME les plus proches :

N1102 : Déménagement

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse d'une situation professionnelle
- Réalisation d'un déménagement
- Réalisation d'activités spécifiques
- Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique
- Mathématiques, sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31455 - UG1 - Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique</p>	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle <p>Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31455 - UP2 - Réalisation d'un déménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer avec le client et les tiers - Préparer le chargement - Respecter les temps impartis - Remettre en conformité - Rassembler les matériels, l'outillage et les matériaux - Prendre en charge les objets, le mobilier et les équipements - Porter, manutentionner - Gérer le chargement du véhicule - Organiser les activités sur le site - Restituer le véhicule, la caisse mobile, le conteneur, les matériels, les matériaux - Maîtriser les risques professionnels <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31455 - UP1- Analyse d'une situation professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter et s'approprier les informations et les documents - Communiquer avec l'entreprise - S'assurer de la validité des documents et de la compatibilité véhicule/attelage/chargement - Préparer le conditionnement, le démontage et remontage, la manutention et le portage - Déterminer l'itinéraire - Modifier l'itinéraire - Respecter les temps de service - Gérer les situations d'incident ou d'accident - Identifier et localiser un dysfonctionnement <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31455 - UF - Langue vivante</p>	<p>Compétences de niveau A2 du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 31455 - UG2 - Mathématiques - Sciences physiques et chimiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter - Critiquer un résultat, argumenter - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 31455 - UG3 - Education physique et sportive	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 31455 - UP3 - Réalisation d'activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - prendre en charge un véhicule, une caisse mobile, un conteneur - conduire le véhicule - utiliser un chariot élévateur <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 portant règlement général du CAP

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10/06/2010

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://cereq.fr>

Autres sources d'information :

Eduscol, ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

[eduscol](http://eduscol.education.fr)

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :